



Photo: Joke Sebus

ALLIANCE INTERNATIONALE DES FEMMES (AIF)

Droits Égaux
Responsabilités égales



www.womenalliance.org

L'Alliance Internationale des Femmes(A.I.F) est une organisation internationale non gouvernementale à orientation féministe, composée d'associations féminines et de membres individuelles axée sur le principe : « Droits Égaux – Responsabilités Égales ». La décision de fonder notre organisation a été prise à Washington en 1902 et sa création officielle a eu lieu à Berlin en 1904. L'A.I.F qui représente plus de 50 organisations membres dans toutes les régions du monde, attire aussi de nombreuses membres individuelles. Elle jouit du statut consultatif au Conseil Économique et Social des Nations Unies et du statut participatif au Conseil de l'Europe. L'A.I.F. est représentée en permanence à New York, Vienne, Genève, Paris, Rome, Nairobi, Bangkok, et Strasbourg et exerce son influence sur l'Union Européenne en tant qu'affiliée au Lobby Européen des Femmes à Bruxelles.

NOS OBJECTIFS:

- Promouvoir toutes réformes susceptibles de concrétiser une réelle égalité de liberté, de statut et d'opportunités entre les femmes et les hommes, et établir entre eux un partenariat équitable dans tous les domaines.
- Encourager les femmes à accepter leurs responsabilités, à utiliser tous leurs droits et à user de leur influence dans le cadre politique afin d'assurer que le statut de chaque individu, sans discrimination de sexe, de race et de croyance, soit basé sur le respect de la personne, seul garant de liberté individuelle et de paix.
- Promouvoir une meilleure qualité de vie et une compréhension mutuelle entre les peuples.

NOTRE ACTION:

L'A.I.F. use de son influence afin de formuler, développer et mettre en place une politique qui vise à réaliser l'égalité entre les sexes sur le plan global, régional et national. Elle assure une pression très forte par le biais de ses représentantes auprès des organisations internationales, par sa représentation aux réunions multilatérales importantes et l'action menée conjointement par ses organisations membres dans plusieurs points du monde et par ses membres individuelles.

L'A.I.F. travaille pour l'égalité à travers les Commissions suivantes:

- JUSTICE ET DROITS HUMAINS
- DEMOCRACIE
- PAIX
- ELIMINATION DE LA VIOLENCE
- SANTE
- DEVELOPPEMENT DURABLE

Les moyens financiers de l'A.I.F. proviennent des cotisations des membres et de donations. Des projets particuliers peuvent également être soutenus par des subventions extérieures.

Les Donations pour projets spécifiques ou à l'AIF. sont les bienvenues par transfert bancaire à :

Barclay's Bank Westminster Branch :
2 Victoria Street, London SW1H 0ND
Sort Code: 209448 compte no. 50123048

BAWAG P.S.K : 14000 Vienna/Austria
IBAN: AT071400005410044961
BIC/SWIFT Code: BAWAATWW

CONFÉRENCES ET RÉUNIONS

Tous les trois ans l'A.I.F. organise un Congrès international, ouvert à tous les membres et personnes intéressées. Les derniers Congrès ont été tenus à New York, Colombo, Freiburg, Delhi et Johannesburg.

Outre ces Congrès, les membres du Bureau et les Présidentes des organisations membres se réunissent aussi tous les trois ans dans le cadre d'un Comité International de l'A.I.F.

PUBLICATIONS:

- Nouvelles Féministes Internationales
ISSN 0020-9120
- Programme d'Action AIF
- Nouvelles électroniques (la lettre)

DÉCLARATION DE PRINCIPE DU PROGRAMME D'ACTION DE L'AIF

Les droits des femmes sont des droits humains et les droits humains sont universels, indivisibles, interdépendants et interrelationnels.

L'AIF déclare que la jouissance, pleine et égale des droits humains – ainsi qu'elle est inscrite dans les traités, les conventions et les déclarations - est due à toutes les femmes et à toutes les filles.

L'AIF soutient qu'une des conditions préalables à l'obtention de ces droits est la ratification universelle de la Convention pour l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination Contre les Femmes (CEDAW), ainsi que sa mise en œuvre, sans aucune réserve. Elle encourage ses membres à faire pression sur leurs gouvernements afin qu'ils ratifient le Protocole Optionnel de la CEDAW.

L'importance et la valeur de la contribution des femmes comme partenaires à parité égale ont

été reconnues dans les nombreuses conférences mondiales de l'ONU qui se sont tenues de 1975 à nos jours. Elles ont notamment, été significatives pour les femmes, dans la mise en œuvre de la Plateforme d'Action de Pékin de 1995 et sa réaffirmation, en 2000 et 2005, à laquelle 189 États membres se sont engagés.

L'AIF demande à ses membres de contrôler la réalisation de ces engagements. Après plus de 100 ans d'existence, l'Alliance est face à de nouveaux défis d'envergure pour atteindre son objectif : l'égalité des droits et la responsabilité partagée entre les femmes et les hommes. Aujourd'hui, tout comme à l'origine de cette Alliance, la paix est essentielle pour les femmes, aussi bien en tant que victimes de « NON-PAIX », qu'en tant que pourvoyeuses de talents propres à préserver la Paix.

ASSOCIATIONS MEMBRES AFFILIÉES ET ASSOCIÉES

Women's Electoral Lobby, Australie; Bangladesh Mahila Samity; Fédération des Femmes Burkinabé; Pancyprian Movement Equal Rights & Equal Responsibilities; Dansk Kvinnesamfund; The Hoda Charawy Association, Egypte; Unioni Naisasialito Suomessa Ry, Finlande; Comité Internat de Liaison des Associations Féminines CILAF-LFDF; Ass. des Femmes de l'Europe Méridionale AFEM; Deutscher Frauenring e.V.; Deutscher Staatsbürgerinnen-Verband; Frauennetzwerk für Frieden, Allemagne; Ligue Hellénique pour les Droits des Femmes; Kvenréttindafélag Islands; All India Women's Conference; Country Women's Association of India; Israel Federation of WIZO; League of Women Voters of Japan; Kuwaiti Union for Women's Associations; Lithuanian Women's Society; Mauritius Alliance of Women; Nederlandse Vereniging voor Vrouwenbelangen; Norsk Kvinnesaksforening; All Pakistan Women's Association; Sri Lanka Women's Conference; Fredrika Bremer Forbundet, Suède; Association Suisse pour les Droits de la Femme; Coterie of Social Workers, Trinidad and Tobago; The Lucy

Stone League, États-Unis; Zambia Alliance of Women.

League of Women Voters of Victoria, Australie; Union of Australian Women; Autonomes, FRAUENZentrum, Autriche POWER, Bangladesh ; Promo Femmes/Développement Solidarité, Burkina Faso; Bali Union of Women's Farming Groups, Cameroun; Croatian Alliance of Women IWAD; Egyptian Society for the Development of Local Communities; Saroj Nalini Dutt Memorial Association, Inde; Alliance of Women for Empowerment, Japon; APFEF, Mali ; ONG-SAPHTA, Niger; Women's Rights Movement Philippines; Metro-Manila Council of Women, Philippines; La Colombe, Togo; Mmabatho Foundation for Women's Development , Afrique du Sud ; Slum Aid Project, Uganda; The Josephine Butler Society, UK; Sri Lanka Women's Association in the UK; Fund for Women in Asia, USA ; Alliance of Women of Serbia and Montenegro, Women's Comfort Corner, Zimbabwe.

TITULAIRES DE FONCTIONS 2011-2013

PRESIDENTE:	Lyda Versteegen, Pays Bas
TRESORIERE:	Thorbjorg Inga Jonsdottir,Islande
SECRETAIRE:	Lene Pind, Danemark
VICE-PRESIDENTES:	Bashan Rafique, Royaume Uni Mapule Ncanywa, Afrique du Sud
VICE-PRESIDENTES DE REGIONS:	Europe: Joanna Manganara, Grèce Pays Arabes: Horeya Megahed, Egypte Etats du Golfe : Shaikha E. Al-Mezen, Koweït Asie du Sud : Asha Deshpande, Inde
COORDINATRICES REGIONALES:	Afrique du Sud et de l'Est : Mmabatho Ramagoshi, Afrique du Sud Les Amériques : Alison Brown, USA Régions Nordiques et Baltiques: Anki, Elken Suède Pays Méditerranéens : Bettina Corke, Italie Etats du Pacifique: Sheila Byard , Australie
Jeunes Membres:	Daniela Reiter, Autriche
Personnes Agées:	Judy Gordon,USA
Membres Individuelles:	Pat Richardson, Australie

QUI PEUT DEVENIR MEMBRE DE L'A.I.F.?

Toute organisation féminine peut devenir membre affilié à condition d'être une organisation nationale, dont les objectifs correspondent à ceux de l'A.I.F. et de ne pas être rattachée à un parti politique. Une organisation locale peut devenir membre associé si elle oeuvre pour l'égalité entre femmes et hommes. Le montant de la cotisation dépend de la catégorie de l'adhésion.

Un comité d'admissions juge les demandes qui doivent être adressées à la Présidente. L'admission provisoire devient définitive après ratification par le Congrès Triennal. Les membres individuelles sont admises après avoir versé la cotisation annuelle, qui donne aussi droit à un

abonnement aux « Nouvelles Féministes Internationales », publiées en Anglais et Français. Etre membre offre la possibilité de participer au travail international de l'organisation en faveur des droits et du Statut des femmes. Cela offre également, la possibilité d'exposer les problèmes nationaux au niveau international et vice versa.

Pour toute adhésion, prière d'envoyer la fiche ci-dessous à :

La Secrétaire Générale de l'AIF Lene Pind
IAW Secretary General Lene Pind
Aaloecken,11,DK-5250 Odense SV
Denmark
iawsec@womenalliance.org

Fiche d'adhésion :

Mon organisation / je désire devenir membre de l'A.I.F. (en lettres majuscules, s.v.p.)

Nom:

Adresse:

Ville:

Code postal:

Pays:

Tél.:

E-mail: